

Montréal, le 4 février 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL.B.  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal (Québec) H3G 1L7

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur  
l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Énergir  
Dossiers R-3867-2013 Phase 2B**

---

Maître Neuman,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre de ce jour qui accompagne le dépôt de la demande de renseignements no. 7 de S.É. à Énergir dans le cadre de la Phase 2B du dossier mentionné en titre.

La Régie rappelle toutefois que, dans sa décision D-2021-003, elle a rejeté la participation de S.É dans cette phase du dossier et qu'elle n'a pas encore donné suite à la demande de S.É, reçue le 3 février 2021, de reconsidérer son droit de participer.

En conséquence, la Régie retire cette demande de renseignements de S.É. à Énergir de son système de dépôt électronique.

Nous vous prions d'agréer, Maître Neuman, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl